

impôts, que les nôtres ne sont pas plus élevés que ceux de la Grande-Bretagne et des pays de l'Europe occidentale qui livrent la plus vive concurrence à nos hommes d'affaires, et que, du côté des prestations de bien-être social, celles de ces pays selon la *Tax Foundation*, constituent une plus forte proportion du revenu national que celles du Canada ou des États-Unis. Nous ne devons pas chercher à nous excuser de notre impuissance à concurrencer, sur les marchés mondiaux, des pays comme l'Allemagne et les autres pays agressifs de l'Europe occidentale, en disant que nous payons des impôts plus élevés au Canada, et que les mesures législatives du Canada et des États-Unis imposent aux entreprises un fardeau de prestations de bien-être social plus lourd que celui que doivent porter nos concurrents de l'Europe occidentale. Ce n'est pas vrai.

Le ministre a parlé de l'aide aux chômeurs. J'espère que, plus tard, pendant l'examen de ses prévisions, nous en apprendrons beaucoup plus à ce sujet. Il est vrai que selon les prévisions dont nous sommes saisis, il va falloir 45 millions de dollars aux fins de ce programme d'aide. Le ministre a déclaré qu'en octobre 1960, quelque 400,000 Canadiens ont bénéficié de l'aide au chômage que prévoit la mesure en question. Cet état de choses, a-t-il ajouté, résulte d'un certain nombre de facteurs. Il a évidemment parlé de l'assouplissement des règles en vertu desquelles le ministère fédéral collabore avec les provinces, puis avec les municipalités, dans ce domaine. Par contre, il ne fallait pas s'attendre que le ministre fasse mention de ce qui, à mon avis, est le facteur essentiel, savoir le grand nombre de bénéficiaires. J'en ai signalé l'autre jour la raison, au cours du débat sur l'exposé budgétaire, en parlant de la suffisance du gouvernement et de son manque de prévoyance, qui ont empêché notre économie de prospérer comme elle le devait; de cette stagnation de l'économie, il est résulté que notre produit national brut n'a pas augmenté autant qu'ailleurs dans le monde et qu'il n'a pu, de ce fait, absorber la nouvelle main-d'œuvre.

Je tiens à rappeler aux membres du comité qu'aussi récemment que l'an dernier, le comité des prévisions de dépenses a consacré vingt séances à l'examen du programme et des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai fait partie de ce comité et j'ai trouvé que cet examen a été très fructueux. Le compte rendu des délibérations du comité des prévisions de dépenses couvre 500 pages, et grâce à l'étude effectuée l'an dernier, nous pourrions peut-être abrégé le débat d'aujourd'hui au comité des subsides de la Chambre des communes.

Cependant, je tiens à souligner de nouveau la plus importante mesure que, d'après moi, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait maintenant envisager. Je veux parler, bien entendu, d'un programme général, de soins médicaux. Il n'y a que quelques années que nous bénéficions d'un programme d'assurance-hospitalisation. Toutefois, l'assurance-hospitalisation seule ne répond pas aux exigences de la situation. Tous les partis politiques nationaux ont examiné à fond la question. Certains pays étrangers ont des programmes qui sont meilleurs. Je tiens cependant à verser dans le compte rendu le plan offert par le parti libéral, et je donnerai lecture d'une partie de la résolution qui a été présentée et approuvée à l'unanimité lors du ralliement de janvier dernier:

Le danger de tomber malade ne le cède qu'à la menace du chômage. L'assurance-hospitalisation, qui est maintenant à la portée de tous les Canadiens, contribue pour beaucoup à atténuer l'insécurité causée par un mauvais état de santé. Toutefois, ce n'est pas suffisant. Bien des gens doivent encore, en dehors du programme d'hospitalisation, faire face à des frais médicaux qui constituent pour eux un fardeau financier accablant. Même s'il existe divers plans excellents de paiement des frais médicaux par anticipation, ils ne sont pas accessibles à tous et tous n'ont pas les moyens d'en remplir les conditions. C'est pourquoi, bien des Canadiens doivent encore se passer de soins médicaux dont ils ont besoin. D'autres, que la maladie grave oblige à aller voir le médecin, se voient par le fait même accablés d'une dette écrasante ou voient leurs épargnes réduites jusqu'à la catastrophe.

C'est le propre de la politique libérale de mettre fin à ces maux sociaux. L'assurance-hospitalisation pour tous a été un grand pas en avant. D'autres mesures sont nécessaires pour atténuer l'insécurité causée par la maladie. Un nouveau gouvernement libéral entreprendra immédiatement d'accroître les services hospitaliers, en y incluant l'hygiène mentale et la réadaptation, les soins généraux des médecins, les drogues et remèdes ainsi que les services diagnostiques.

La question du financement de ce plan se pose. Des doutes ont été élevés à ce propos quand nous étions encore en train d'examiner le budget supplémentaire du ministre des Finances, en janvier, à l'issue du ralliement du parti libéral. Rien ne saurait mieux expliquer la doctrine du parti libéral à ce sujet que la déclaration que le chef de l'opposition a faite le 20 janvier 1961, quand les députés ministériels ont mis en question la responsabilité financière d'un tel programme. A la page 1324 du *hansard*, le chef de l'opposition a indiqué quatre mesures fiscales qui à son avis étaient négligées et qui s'imposaient, immédiatement après les mesures relatives au chômage. Il a parlé d'une diminution temporaire de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a aussi parlé de prestations supplémentaires d'assurance-chômage et de quelques autres questions. Mais à propos d'un programme général d'assurance-santé il a dit que